

# POSTULAT

**Auteur** Benno Meichtry, CVPO  
**Objet** SECOSS/SOMEKO – étendre le mandat de prestations aux particuliers  
**Date** 17.11.2017  
**Numéro** 2.0220

---

Le service de coordination socio-sanitaire (SECOSS) constitue un point central dans le domaine de la santé. L'infirmière coordinatrice du SECOSS donne des conseils par rapport à la sortie de l'hôpital et la planifie en collaboration avec une équipe interprofessionnelle. Elle soutient les patients et leurs proches, et elle regarde avec eux qu'ils puissent retourner chez eux après un séjour à l'hôpital, par exemple avec le soutien de Spitex, ou qu'ils trouvent une place dans une maison de retraite, ou encore qu'ils soient pris en charge par une unité d'accueil temporaire pendant une courte période (le bon patient au bon moment et au bon endroit).

Actuellement, le SECOSS n'utilise de loin pas toutes ses possibilités. Des particuliers et même souvent des médecins de famille ignorent qu'ils peuvent contacter directement le SECOSS et prendre des renseignements par téléphone à propos d'une place adaptée pour eux ou pour leur proche. Cela n'a aucun sens qu'une personne qui, par exemple, est tombée chez elle et voit sa mobilité réduite pour quelque temps (monter les escaliers, se déplacer de manière autonome) ou souffre d'une pneumonie et ne peut plus s'occuper d'elle-même, doive être hospitalisée. Ce serait meilleur marché pour le domaine de la santé et un gain pour la qualité de vie des patients que cette personne s'adresse au SECOSS et qu'ils analysent ensemble la situation, en impliquant éventuellement le médecin de famille et Spitex. La personne pourrait alors faire un court séjour dans une unité d'accueil temporaire ou être prise en charge par Spitex: le bon patient au bon moment au bon endroit.

Cependant, cela n'est possible que si la personne ou son médecin en ont connaissance. La population ne connaît pas le SECOSS!

## **Conclusion**

Je prie le Conseil d'Etat d'élargir le mandat de prestations du SECOSS de sorte qu'il ait pour tâche d'impliquer des particuliers et des médecins de famille dans sa tâche de conseil.

Le SECOSS doit faire connaître sa tâche à la population pour que celle-ci soit suffisamment informée, et intensifier sa collaboration surtout avec les médecins de famille et Spitex pour que le bon patient soit placé au bon moment au bon endroit. A cet égard, le SECOSS a une dette envers la population.